



Province de Québec
District de Richelieu
Municipalité Sainte-Victoire-de-Sorel

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, tenue à l'édifice municipal le lundi 1^{er} mai 2023, à compter de 20h, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec sont présents : son honneur M. le maire Michel Aucoin, Mmes Catherine Faucher et Pascale Poulin, MM. Réjean Champagne, François Cournoyer, Martin Cournoyer, et Michel Roy, tous conseillers formant quorum sous la présidence de son honneur le maire Michel Aucoin.

Ordre du jour :

- 1- Moment de réflexion
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023
- 4- Comptes
- 5- Adoption du règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06
- 6- Mandat, plans et devis pour l'implantation d'une nouvelle rue
- 7- Projet d'acquisition du lot 4 129 953 pour implantation d'une rue temporaire
- 8- CPTAQ, demande d'autorisation pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 4 130 002
- 9- CPTAQ, demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 129 996
- 10- CPTAQ, demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 129 998
- 11- Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM
- 12- Achat de matériel, coffre à jouets communautaire
- 13- Soumission, peinture du toit du bureau municipal et du centre récréatif (PRABAM)
- 14- Loisirs, embauche des surveillants de chalet pour la saison estivale
- 15- Loisirs, embauches pour le camp de jour, été 2023
- 16- Adoption du budget pour le camp de jour, été 2023
- 17- Achat d'un téléviseur pour la maison de jeunes
- 18- Événement de remerciement pour les bénévoles
- 19- Dépôt de projet – *Accueillir en français*, édition spéciale « Fête nationale »
- 20- Carnet de santé, Église
- 21- Demande d'aide financière, Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux
- 22- Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)
- 23- Appellation de l'immeuble situé au 517 rang Sud
- 24- Travail de milieu auprès des aînés, prêt d'un local
- 25- Centre récréatif, mise aux normes de sécurité incendie
- 26- Demande de réduction de vitesse, rang Rhimbault
- 27- Association des personnes handicapées Sorel-Tracy, demande de don
- 28- Autorisation de passage, Tour CIBC Charles-Bruneau
- 29- Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques
- 30- Correspondance
- 31- Varia
- 32- Période de questions (20 minutes)
- 33- Levée de l'assemblée



RÉSOLUTION #88-23

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #89-23

3. Adoption du procès-verbal du 3 avril 2023

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

D'accepter le procès-verbal du 3 avril 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #90-23

4. Comptes

La secrétaire-trésorière dépose le bilan des activités financières, et atteste que la Municipalité a les fonds disponibles pour payer les comptes suivants :

LISTE DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 3 AVRIL AU 1^{ER} MAI 2023

	Budget 2023	Période	Cumulatif
Administration générale	985 865 \$	33 674.56 \$	347 963.63 \$
Sécurité publique	794 970 \$	37 522.28 \$	191 747.27 \$
Voirie et réseau routier	513 450 \$	27 409.89 \$	183 398.09 \$
Hygiène du milieu	417 000 \$	36 444.94 \$	174 634.65 \$
Logement social	4 450 \$	- \$	3 099.00 \$
Urbanisme, développement & logement	79 900 \$	- \$	8 235.62 \$
Loisirs & culture	361 465 \$	18 274.34 \$	91 515.39 \$
Financement	1 007 900 \$	2.17 \$	377 976.91 \$
Immobilisation			
Loisirs	70 000 \$	- \$	- \$
Voirie	300 000 \$	- \$	63 033.64 \$
Administration	75 000 \$	- \$	- \$
Total	4 610 000 \$	153 328.18 \$	1 441 604.20 \$
<i>Cours d'eau</i>	- \$	- \$	185 044.70 \$

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer
Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter les comptes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité.



Permis :

- 2023-015 : Luc Vincent – installation septique
- 2023-016 : Stéphane Niquette – Construction agricole (écurie)
- 2023-017 : 2314-4025 Québec inc. – Occupation (commerce)
- 2023-018 : Alain Gauthier – Rénovation résidentielle
- 2023-019 : Murielle Ménard – Rénovation résidentielle
- 2023-020 : Gaétan Plourde – Rénovation résidentielle
- 2023-021 : Christian Bergeron – Construction agricole
- 2023-022 : Philippe Briand – Construction résidentielle
- 2023-023 : Louis Bradette – Rénovation résidentielle

RÉSOLUTION #91-23

5. Adoption du règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté le règlement de zonage # 290-06;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a le pouvoir de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU que depuis 2005, seulement trois nouvelles maisons mobiles ont été installées dans la zone Rm-1;

ATTENDU que la popularité des maisons mobiles a grandement diminué au cours des dernières années;

ATTENDU que le Conseil municipal désire permettre la construction d'habitations unifamiliales dans la zone Rm-1;

ATTENDU que la modification proposée du règlement de zonage est conforme au plan d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

ET résolu unanimement d'adopter le règlement # 412-23 modifiant le règlement de zonage # 290-06 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:



Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le tableau 4 *grille des usages permis* de l'article 6.3 est modifié par l'ajout d'un usage permis dans la zone Rm-1. À l'intérieur de cette colonne, un « X » est ajouté vis-à-vis la ligne correspondant à l'usage « Unifamiliale isolé » du groupe résidentiel.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #92-23

6. Mandat, plans et devis pour l'implantation d'une nouvelle rue

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

DE mandater M. Luc Brouillette, ingénieur de la firme LB INFRA-conseils inc. afin de réaliser les plans et devis afin de réaliser l'implantation d'une nouvelle rue sur le lot 4 131 203 appartenant à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, et qui portera le nom de rue Péloquin.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #93-23

7. Projet d'acquisition du lot 4 129 953 pour implantation d'une voie de circulation temporaire

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy
Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE le conseil autorise l'acquisition du lot 4 129 953 afin que celui-ci soit utilisé comme une voie de circulation temporaire, visant à desservir les citoyens de la nouvelle rue Péloquin.

QUE le prix d'achat pour le lot soit fixé à la valeur de l'évaluation municipale pour le lot, soit 100.00\$ et que les honoraires professionnels soient à la charge de la municipalité.

QUE ce lot sera rétrocédé aux propriétaires actuels, soit Développements Nadeau Laramée inc., lorsqu'une rue permanente sera mise en place afin de desservir la nouvelle rue Péloquin.

QUE Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, soit autorisée à signer l'acte notarié, les documents accessoires et tout autre document requis, au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #94-23

8. CPTAQ, demande d'autorisation pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 4 130 002

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller Réjean Champagne

DE recommander l'acceptation de la demande de Monsieur Christian Labonté auprès de la CPTAQ, pour l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 4 130 002, sur une superficie approximative de 2 371 mètres carrés (0,2371 hectare).

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE le demandeur désire acquérir une partie du lot 4 130 002 afin d'agrandir son terrain résidentiel pour fins de jardinage;
- QU'aucun bâtiment ne sera construit sur l'emplacement visé par la demande;
- QUE l'emplacement visé par la demande sera exclusivement utilisé à des fins de culture maraîchère;
- QUE l'emplacement visé par la demande n'est pas cultivé, ni utilisé à des fins agricoles;
- QUE le projet demandé n'aurait aucun impact préjudiciable sur le milieu agricole;
- QUE la demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #95-23

9. CPTAQ, demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 129 996

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

DE recommander l'acceptation de la demande de Madame Lise Bardier auprès de la CPTAQ, pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 129 996, sur une superficie de 5 806,4 mètres carrés (0,5806 hectare).

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE le la requérante désire pouvoir subdiviser le lot 4 129 996 en trois terrains pour la construction de trois habitations unifamiliales isolées;
- QUE l'emplacement visé par la demande se trouve dans un secteur où l'on retrouve déjà des lots utilisés à des fins autres qu'agricoles (emplacements résidentiels et parc municipal);
- QUE l'emplacement visé par la demande a une superficie de seulement 0,5806 hectare;
- QUE la perte pour le milieu agricole serait donc négligeable;
- QU'il existe des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour la construction de résidences, mais qu'en raison de sa superficie, l'emplacement visé par la demande ne présente pas un potentiel agricole intéressant pour la requérante;
- QUE la demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #96-23

10. CPTAQ, demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 129 998

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne
Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

DE recommander l'acceptation de la demande de Madame Diane Bardier auprès de la CPTAQ, pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 4 129 998, sur une superficie de 2325,1 mètres carrés (0,2325 hectare).

Le conseil croit bon d'appuyer cette demande étant donné :

- QUE le la requérante désire obtenir l'autorisation de pouvoir utiliser le lot 4 129 998 à une fin autre que l'agriculture, soit pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;
- QUE l'emplacement visé par la demande se trouve dans un secteur où l'on retrouve déjà des lots utilisés à des fins autres qu'agricoles (emplacements résidentiels et parc municipal);
- QUE l'emplacement visé par la demande a une superficie de seulement 0,2325 hectare;
- QUE la perte pour le milieu agricole serait donc négligeable;
- QU'il existe des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole pour la construction de résidences, mais qu'en raison de sa superficie, l'emplacement visé par la demande ne présente pas un potentiel agricole intéressant pour la requérante;
- QUE la demande est conforme à la réglementation municipale.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #97-23

11. Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnelles de ces services fixés pour l'année 2023 sont de 135 \$ à 215 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #98-23

12. Achat de matériel, coffre à jouets communautaire

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

D'autoriser la technicienne en loisir à acheter du matériel pour le coffre à jouets communautaire du parc Armand-Péloquin, pour un montant de 300 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #99-23

13. Soumission, peinture du toit du bureau municipal et du centre récréatif (PRABAM)

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection des infrastructures municipales sont admissibles au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu deux soumissions visant à repeindre le toit du bureau municipal, situé au 498 rang Sud, et du centre récréatif, situé au 347 montée Sainte-Victoire, soit :

<u>SOUMISSIONNAIRE</u>	<u>BUREAU MUNICIPAL</u>	<u>CENTRE RÉCRÉATIF</u>
Opaque peinture :	16 770.00 \$ plus taxes	26 630.00\$ plus taxes
SDB solutions inc. :	17 500.00\$ plus taxes	27 200.00\$ plus taxes

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Michel Roy

Appuyé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

D'accepter la soumission d'Opaque peinture, pour le nettoyage, préparation de la structure et peinture du toit du bureau municipal et du centre récréatif pour un montant total de 43 400.00\$ plus taxes, matériel, équipement et main d'œuvre inclus.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #100-23

14. Loisirs, embauche des surveillants de chalet pour la saison estivale

CONSIDÉRANT que les activités estivales de Dek hockey nécessitent la présence de surveillantes de chalet pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du « Règlement 370-18 - Politique d'embauche » en vigueur;

CONSIDÉRANT le bon rendement des employés concernés, et les recommandations de la technicienne en loisir quant au renouvellement de leur embauche;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le conseil renouvelle les embauches de Alexia Mandeville, Ezéquier Dubé, Marie-Lou Trépanier, Danaé Dufault et Justine Cournoyer à titre de surveillant(e)s de chalet pour l'été 2023 au chalet Jean-Morin, aux conditions prévues aux contrats de travail en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



M. le conseiller Martin Cournoyer se retire temporairement de la séance pour la durée des délibérations en lien avec la résolution #101-23.

RÉSOLUTION #101-23

15. Loisirs, embauches pour le camp de jour, été 2023

CONSIDÉRANT QUE des entrevues pour les postes d'animateurs(trices) pour la prochaine saison du camp de jour 2023 se sont tenues au courant du mois d'avril, et le comité de sélection était composé de Mme Bianka Provençal, technicienne en loisir ainsi que Mme Léa St-Michel, coordonnatrice du camp de jour;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de cinq animatrices et de deux suppléantes qui viendront en aide lors des vacances et pauses des autres animatrices;

QUE le conseil municipal procède à l'embauche des personnes suivantes à titre d'animateur/animatrice pour le camp de jour 2023 : Mmes Alice Pelland, Maude-Sophie Lapointe, Émilie Lamothe, Éliane Gélinas et Maxym Proulx, pour une période de huit semaines, soit une semaine de formation et sept semaines d'animation, du 26 juin au 11 août 2023, ainsi qu'une (1) semaine de service de garde supplémentaire, du 14 août au 18 août 2023. Le nombre d'heures de chaque animateur peut varier entre 25 et 40 heures par semaine, selon l'achalandage.

QUE le conseil procède à l'embauche de Mmes Marie-Lou Trépanier et Justine Cournoyer, à titre d'animatrices suppléantes, selon les besoins.

Adopté à l'unanimité.

M. le conseiller Martin Cournoyer reprend sa place à la table du conseil.

RÉSOLUTION #102-23

16. Adoption du budget pour le camp de jour, été 2023

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'accepter le budget du camp de jour tel que présenté par la technicienne en loisir.

La contribution de la municipalité est fixée à 27 000 \$.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #103-23

17. Achat d'un téléviseur pour la maison de jeunes

CONSIDÉRANT QUE le téléviseur se trouvant dans le chalet Jean-Morin, utilisé pour les activités de la Maison de jeunes Le Re-Pairs ne fonctionne plus;

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : Mme la conseillère Pascale Poulin

D'autoriser la technicienne en loisir à acheter un téléviseur pour la maison de jeunes, pour un montant maximal de 700.00 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #104-23

18. Événement de remerciement pour les bénévoles

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel organise un brunch afin de remercier ses bénévoles pour leur implication exceptionnelle et leur contribution à la vitalité de la municipalité. Cet événement se tiendra au Club de golf Les Patriotes, pour un montant de 24.95\$ par personnes, taxes et service en sus. Les bénévoles recevront une invitation contenant toutes les informations supplémentaires.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #105-23

19. Dépôt de projet – Accueillir en français, édition spéciale « Fête nationale »

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a lancé un appel de projets visant à soutenir les initiatives municipales relatives à des projets de promotion et de valorisation de la langue française auprès des personnes issues de l'immigration, dans le cadre de leurs activités entourant la fête nationale dans leur communauté.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mettre en place une initiative qui permettra de valoriser notre langue auprès des citoyens qui ont choisi la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel pour s'épanouir et assurer l'avenir de leur famille.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

D'autoriser Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, à déposer un projet dans le cadre de cet appel de projets *Accueillir en français*, édition spéciale « Fête nationale », incluant le formulaire ainsi que le montage financier en annexe de la présente résolution.

D'autoriser Mme Stéphanie Dumont, directrice générale, à signer tout engagement relatif à cette demande au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #106-23

20. Carnet de santé, Église

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Fabrique de Sainte-Victoire-de-Sorel a fait part au Conseil municipal de son intention de céder l'immeuble situé au 519 rang Sud (église) à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE afin d'évaluer adéquatement l'impact de l'acquisition d'un tel immeuble par la municipalité, il a été jugé opportun de procéder à l'évaluation du bâtiment par une firme d'experts, sous la forme d'un carnet de santé;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un carnet de santé est nécessaire afin de déposer une demande d'aide financière afin de réaliser les travaux nécessaires à la conversion de l'immeuble pour des usages municipaux;

CONSIDÉRANT QU'un carnet de santé similaire a déjà été réalisé par la firme Nadeau Blondin Lortie architectes en 2014;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la firme Nadeau Blondin Lortie afin de réaliser un carnet de santé complet de l'église Sainte-Victoire, incluant les services en architecture et ingénierie, pour un montant total de 11 465.00\$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #107-23

21. Demande d'aide financière, Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Fabrique de Sainte-Victoire-de-Sorel a fait part au Conseil municipal de son intention de céder l'immeuble situé au 519 rang Sud (église) à la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE, dans l'éventualité de l'acquisition de l'église par la municipalité, des coûts seront à prévoir afin d'aménager l'immeuble à des fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif du programme est de faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel souhaite répondre à cet objectif dans la requalification de l'église mais que, pour ce faire, elle a besoin d'un appui financier tel que prévu dans le programme;



PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Réjean Champagne

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux – Volet 2, Requalification des lieux de culte patrimoniaux;

QUE Madame Stéphanie Dumont, directrice générale, soit autorisée à déposer cette demande et à signer tout engagement relatif à cette demande au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #108-23

22. Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté une politique et un plan d'action MADA le 3 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de la nouvelle politique et du plan d'action ont fait l'objet de plusieurs rencontres du comité local MADA ainsi que d'une consultation publique réunissant plusieurs aînés de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE conformément au plan d'action, le conseil recommande le dépôt d'un projet visant la réalisation d'une halte de repos multifonctionnelle, adapté aux différents besoins des aînés;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller François Cournoyer

ET résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière en annexe de la présente résolution, dans le cadre du Programme d'infrastructures pour les aînés (PRIMA). Madame Stéphanie Dumont, directrice générale, est autorisée à déposer cette demande et à signer tout engagement relatif à cette demande au nom de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien de la ou des infrastructures subventionnées;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #109-23

23. Appellation de l'immeuble situé au 517, rang Sud

CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal est déménagé au 498 rang Sud;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice situé au 517, rang Sud, demeure la propriété de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite occuper les espaces disponibles afin d'offrir des services de proximité aux citoyens;

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Martin Cournoyer

QUE l'immeuble situé au 517, rang Sud, soit désormais appelé : *Centre de services communautaires* de Sainte-Victoire-de-Sorel.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #110-23

24. Travail de milieu auprès des aînés, prêt d'un local

CONSIDÉRANT QUE le projet de travail de milieu auprès des aînés est un service indépendant de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, mis en place par la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'un service de travail de milieu pour les aînés de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel bénéficie du soutien et de l'appui du conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt « DES PARTIES » concernées à collaborer ensemble pour la réalisation d'un service de travail de milieu auprès des aînés, offert aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : Mme la conseillère Catherine Faucher

Appuyée par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal autorise le prêt d'un bureau situé au 517, rang Sud, afin que l'organisme de Travail de milieu auprès des aînés de la MRC de Pierre-De Saurel puisse offrir des services aux citoyens de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, selon l'entente prévue en annexe de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #111-23

25. Centre récréatif, mise aux normes de sécurité incendie

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que les installations du centre récréatif répondent aux normes de sécurité relatifs aux incendies;

CONSIDÉRANT QU'une porte coupe-feu a déjà été acceptée le 4 avril 2022, mais que le fournisseur semble toujours dans l'incapacité de la livrer;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation complète des besoins en termes de mise aux normes a été réalisée au centre récréatif par l'inspecteur municipal et un préventionniste en sécurité incendie, et qu'une soumission a été produite afin de répondre aux irrégularités observées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Vitrierie H.G. Côté, pour les travaux suivants :

- Porte double du gymnase : 14 748.38\$ plus taxes, matériaux et installation inclus.
- Porte double extérieure : 6 427.92\$ plus taxes, matériaux et installation inclus.
- Autres mises aux normes : 1 924.40\$ plus taxes, matériaux et installation inclus.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #112-23

26. Demande de réduction de vitesse, rang Rhimbault

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande de citoyens, visant à réduire la vitesse dans le rang Rhimbault.

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE la limite de vitesse pour la portion de route municipale du rang Rhimbault, située entre la montée Sainte-Victoire et la limite avec la Ville de Saint-Ours, soit réduite à 50km/h.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #113-23

27. Association des personnes handicapées Sorel-Tracy, demande de don

Il est proposé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

Appuyée par : M. le conseiller Réjean Champagne

De contribuer à la 46^e campagne annuelle de levée de fonds de l'association des personnes handicapées Sorel-Tracy, pour un montant de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.



RÉSOLUTION #114-23

28. Autorisation de passage, Tour CIBC Charles-Bruneau

Du 4 au 7 juillet 2023 aura lieu la 27^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau. Cet événement contribue à procurer aux enfants atteints du cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projets dédiés à l'hémato-oncologie pédiatrique.

Il est proposé par : M. le conseiller Martin Cournoyer
Appuyé par : M. le conseiller François Cournoyer

QUE le conseil autorise les participants du Tour CIBC Charles-Bruneau ainsi que leur escorte à circuler sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel le 7 juillet 2023, selon le tracé et l'horaire approximatif présenté;

QUE les participants soient autorisés à s'arrêter au parc Armand-Péloquin ainsi qu'à utiliser les salles de bain du centre récréatif (347 montée Sainte-Victoire) lors de leur pause;

QUE l'organisation collabore avec le Ministère des Transports du Québec pour l'obtention des autorisations concernant l'utilisation des routes numérotées;

QUE la municipalité se dégage de toute responsabilité entourant la sécurité de cet événement.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #115-23

29. Mois de la sensibilisation à la sclérose en plaques

CONSIDÉRANT que chaque jour, en moyenne douze Canadiens et Canadiennes reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques et que cette maladie a des répercussions sur toutes les sphères de la vie d'une personne qui en est atteinte;

CONSIDÉRANT que la sclérose en plaques est la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes du Canada;

CONSIDÉRANT que la recherche sur la sclérose en plaques permet de mieux comprendre cette maladie, de mieux la traiter et d'offrir des pistes de solutions en vue de sa prise en charge;

CONSIDÉRANT que SP Canada – Division du Québec soutient 18 bureaux d'un bout à l'autre de la province et que ceux-ci jouent un rôle de proximité essentiel avec les membres de la collectivité de la SP;

CONSIDÉRANT que les programmes et services offerts par SP Canada – Division du Québec et ses 18 organismes partenaires permettent aux gens touchés par la SP de tisser des liens entre eux, d'améliorer leur qualité de vie et leur bien-être et d'accroître leurs connaissances sur cette maladie;

CONSIDÉRANT que la population est vieillissante et qu'il est maintenant possible d'établir un diagnostic de SP de plus en plus tôt dans la vie, ce qui signifie que les gens atteints de SP vivent pendant une plus longue période de temps qu'auparavant avec cette maladie;



CONSIDÉRANT que l'objectif ultime de SP Canada – Division du Québec est de bâtir un monde sans SP;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : Mme la conseillère Pascale Poulin

QUE la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel participe aux activités du Mois de la sensibilisation à la SP et s'engage à contribuer à l'amélioration du bien-être des personnes atteintes de sclérose en plaques de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION #116-23

30. Correspondance

- 1) CPTAQ – Dossier 440608, Avis de conformité
- 2) CPTAQ – Dossier 440618, Avis de conformité
- 3) CPTAQ – Dossier 435258, Décision de révision (rejetée)
- 4) UPA Richelieu-Yamaska, Le rôle de notre syndicat local
- 5) Revenu Québec, Certificat d'inscription relatif à la taxe de vente du Québec

31. Varia

- Félicitations à M. Jean-Noël Beauchemin, nommé *Grand bâtisseur* au Gala du mérite économique.
- Décès de Mme Solange-Cournoyer, observation d'une minute de silence.

32. Période de questions

Une période de questions est tenue.

Les citoyens sont invités à poser des questions et émettre des commentaires.

RÉSOLUTION #117-23

33. Levée de l'assemblée :

Il est proposé par : M. le conseiller François Cournoyer

Appuyé par : M. le conseiller Michel Roy

Que l'assemblée soit levée.

Adopté à l'unanimité.



Puis la séance est levée.